

GUIDE DE SECOURS ET DE PRÉVENTION



du Service de sécurité incendie
régional de la **MRC de L'Érable**



ÉDITION
2023

Conservez-le
précieusement!



ROUX Genest
services comptables

**SERVICES COMPTABLES
ADAPTÉS POUR LA PME
D'AUJOURD'HUI**

71, boul. Baril Ouest, Plessisville (Qc) G9L 5V4
Tél. : 819 364-3535 Fax : 819 364-3473
www.rouxgenest.com info@rouxgenest.com

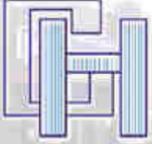
DECO SURFACES



M Prêtart

819 362-7712
info@maisondupretart.com

894, AVENUE ST-LOUIS, PLESSISVILLE 



Gérard Hamel
ASSURANCES INC.
CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

France Binette, c. d'A. Ass
Courtier en assurance de dommages

1194, avenue St-Louis, Plessisville • 819 362-7353 • fbINETTE@ghamel.com

RE/MAX
—ÉLITE—
Agence immobilière
franchisée indépendante et Autonome
de RE/MAX Québec




L'EXPÉRIENCE,
LE SAVOIR-FAIRE
& LE RÉSULTAT

signé
Josée
LEBLANC

Courtier immobilier agréé
Cell. : **819 621-5117**
Bur. : **819 621-1000**

josee.leblanc@remax-elite.ca
www.josee-leblanc.com

 josee-leblanc.com



MOT DU DIRECTEUR



C'est avec plaisir que nous vous présentons la 1^{re} édition du guide de secours et de prévention.

Que vous soyez propriétaire ou locataire, sachez que ce guide représente un outil simple et utile qui vous accompagnera au quotidien dans la prévention des incendies et dans la préparation des secours. Vous y retrouverez de l'information essentielle afin de bien vous préparer à toute éventualité qui pourrait mettre votre vie, ou celle de vos proches, en danger. Parce que vous travaillez tellement fort à constituer votre patrimoine, voilà un moyen supplémentaire pour vous aider à protéger vos biens. Il devient donc un outil incontournable à conserver à portée de main.

Les pompiers et pompières du Service incendie régional de L'Érable assurent présentement votre sécurité dans neuf municipalités de la MRC de L'Érable. Dès 2024, le Service de sécurité de la Ville de Plessisville unifiera ses forces pour encore mieux vous servir et vous protéger. Je tiens à remercier tous les pompiers et pompières du Service de sécurité incendie régional de L'Érable, de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville qui œuvrent avec cœur à préserver la vie et les biens des entreprises et des citoyens de la région de L'Érable.

Puisque la prévention commence par une bonne planification et une préparation qui assureront votre protection et celle de vos proches, gardez en tête cette petite règle bien simple, les **4P** :

- **Prévention**
- **Planification**
- **Préparation**
- **Protection**

En terminant, un énorme merci à nos gens d'affaires de la MRC de L'Érable d'avoir soutenu la conception de ce guide, remis gratuitement aux citoyens. Ils ont à cœur notre communauté et je vous invite à mon tour à les encourager. Merci de votre précieuse collaboration.

Cordialement,

Éric Boucher, *directeur*

Service de sécurité incendie régional de L'Érable
MRC de L'Érable

Lyne Dion | René Sicard

**Carrossier
ProColor**

carrosserie R.S. Inc.

Princeville@carrossierprocolor.com

T. 819 364-7776

305, boul. Baril Ouest, Princeville (QC)
carrossierprocolor.com

MIJOTRY
• SERVICE DE TRAITEUR •

BUFFET CHAUD | BUFFET FROID | MÉCHOUT

Service aux tables

Josée Drolet T. : 819 460-8044

Yvon Junior Fiset & Pascale Fillion



FERMEFISETLYSTER.COM

INFO@FERMEFISETLYSTER.COM

Tél. : 819 389-5457

KIOSQUE
libre service
Pommes de terre
OUVERT 7 JOURS



206, Rang 11, Inverness, Qc G0S 1K0

**Atelier de Lutherie
Yves Lanteigne**



- FABRICATION, RÉPARATION ET VENTE
- O'INSTRUMENTS À CORDES
- ACCORD ET RÉPARATIONS DE PIANOS

819 758-1775

MONLUTHIER@GMAIL.COM

911, RUE PRINCIPALE,
NOTRE-DAME-DE-LOURDES



monluthier.com

CHAUSSURES
POP

Chaussures Pop Plessisville

✉ plessispop@gmail.com

☎ 819 362-9341

1200, rue Édouard Dufour,
Plessisville, QC G6L 5S2

10%
RABAIS

SUR LES PRODUITS À PRIX
REDUITS SUR
PRÉSENTATION DE CE BILLET


Clinique dentaire
de Princeville

Dr. David Nadeau - Dr. Louis Fréchette - Dre. Caroline Garand



15, rue Saint-Jacques E, Princeville
819 364-5178



SOMMAIRE

Votre service de sécurité incendie

Mot du directeur 3

Prévention des incendies

Prévenir les risques d'incendie lorsque vous utilisez un foyer ou poêle à bois 7

Batteries au lithium 12

Votre numéro civique est-il visible? 15

Huit comportements sécuritaires à bien connaître 17

Dessinez votre plan d'évacuation 18

Soyez branché sur votre sécurité 20

Éclairez-vous en toute sécurité 22

Pannes et installations électriques 24

Le monoxyde de carbone TUE!
Protégez-vous 26

Êtes-vous à risque d'une intoxication au monoxyde de carbone? 28

L'avertisseur de monoxyde de carbone 30

Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée 34

L'extincteur portatif 36

Règlementation

Quelque chose à brûler? 41

Alarmes incendie non fondées 43

Réaction : 90 secondes pour éviter une alarme! 44

Sécurité civile

Ayez une trousse d'urgence 47

Index des annonceurs 50

**TOUT sur la
MRC de L'Érable
sur votre cellulaire**

www.erable.ca



/erable.ca

Publication et rédaction : MRC de L'Érable
Régie Publicitaire :
Éditions Média Plus Communication
Courriel : info@editionsmpc.ca | editionsmpc.ca
Photos : MRC de L'Érable
Impression : Imprimerie spéciale de la compagnie
Éditions Média Plus Communication
Dépôt légal : 2023



ECONO PIEUX
 FONDATION PIEUX VISSÉS
 CORDE À LINGE
 LEVAGE DE BÂTIMENTS

819 740-6765
 VICTORIAVILLE • Renaud Goyette
 Admin. : 819 385-4320
 econopieux@gmail.com

810, rue Principale, Notre-Dame-De-Lourdes

EXCAVATION
Pascal Binette
 9181-9243 QUÉBEC INC.

Spécialités :

- Excavation
- Transport
- Fondation
- Marteau hydraulique
- Fosse septique
- Démolition
- Laser

Tél. : 418 428-3515
 Cell. : 819 362-5930
 excavationpascabinette@hotmail.com

Dépanneur
Bédard inc.

24 h
 7 jours sur 7

Bière & vin - Loto Québec
 Produits locaux - Cafe Van Houtte

Station d'essence Dépanneur
 Villeray • 819 385-4716
 291, route 265, sortie 253, Autoroute 20

Electricité
Denis Pellerin inc.
 Entrepreneur
 Électricien

Tél. : 819 364-3000
 elecdepellerin@videotron.ca

624, boul. Baril Ouest, Princeville, (QC) G6L 5G6

Garage
Bédard inc.

À votre service depuis 3 générations

Tous nos véhicules sont garantis
 www.garagebedard.com

PNEUS
 à prix compétitifs et mise
 de côté disponible!

781, rang St-François Ouest
 Notre-Dame-de-Lourdes

819 385-4422

profiletek.com

TÔLE
PROFILETEK
 Revêtement métallique sur mesure

2470, route 165, Saint-Ferdinand
 418 428-9893 • info@profiletek.com

VEXCO 50 ANS

Manufacturier en bois franc - scierie, séchoir
 Hardwood manufacturer - sawmill, kiln dry

C.P. 95, 209, route 185 S, Plessisville
 Tél. : 819 362-3233 - info@vexco.com

SCIERIE - Séchoir
 SÉCHOIRS - Plessisville, QC



PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE LORSQUE VOUS UTILISEZ UN FOYER OU POÊLE À BOIS

Une mauvaise installation ou utilisation d'un foyer et d'un poêle à bois peut causer un incendie. Chaque année, faites inspecter votre système par un professionnel membre de l'Association des professionnels du chauffage, idéalement avant le début de la saison d'utilisation.



Installation d'un appareil de chauffage au bois

Avant d'installer un nouvel appareil de chauffage au bois, vérifiez auprès de votre municipalité si elle l'autorise. Plusieurs municipalités interdisent l'installation de certains modèles ou de nouveaux appareils, car le chauffage au bois est une source importante de contamination de l'environnement.

- ▶ Si l'installation est permise, vérifiez que le sceau de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US/EPA) figure sur l'appareil. Ces appareils certifiés réduisent les émissions polluantes de fumée et de cendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison.
- ▶ Avisez votre assureur de tout ajout ou de toute modification d'appareil de chauffage au bois.
- ▶ Faites installer votre foyer ou votre poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel membre de l'Association des professionnels du chauffage.
- ▶ Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet et assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage.
- ▶ Assurez-vous d'avoir suffisamment d'avertisseurs de fumée et de les placer aux bons endroits.
- ▶ Assurez-vous d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone dans la pièce où se trouve l'appareil ainsi que près des chambres à coucher.
- ▶ Ayez un extincteur d'incendie portatif et sachez comment vous en servir.





PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE LORSQUE VOUS UTILISEZ UN FOYER OU POÊLE À BOIS

Comment allumer un foyer ou poêle à bois

- 】 S'assurer que la pièce où se trouve l'appareil est bien aérée.
- 】 Ouvrir au maximum la clé ou la trappe pour ajuster l'apport d'air frais.
- 】 Dans certains cas, ouvrir le clapet de l'appareil.
- 】 Si votre appareil possède un chenet (grille en acier ou en fonte où placer les bûches), placer du papier journal ou des briquettes d'allumage sur le dessus et en dessous. S'il n'y a pas de chenet, faites-le directement sur le plancher de l'appareil, sous la cheminée.
- 】 N'utilisez jamais d'accélérant (allume-feu liquide ou sous forme de gel) pour alimenter le feu, ni de carton.
- 】 Placer du bois d'allumage et 2 à 3 bûches de bois sec.
- 】 Toujours conserver une circulation d'air.
- 】 Allumer le feu avec un briquet, idéalement celui pour BBQ, plus long, pour réduire les risques de brûlures.
- 】 Placer le pare-étincelles afin d'éviter la chute de tisons en dehors de l'appareil.
- 】 Si votre appareil est muni d'une porte, laissez-la entrouverte quelques instants afin de bien alimenter le feu en apport d'air pour le départ. Surveiller quelques minutes et refermer la porte.
- 】 Ajouter des bûches lorsque le feu diminue.
- 】 Après le 2^e chargement, réduire légèrement l'entrée d'air afin d'empêcher une combustion trop rapide. Attention de ne pas trop restreindre l'air afin d'éviter la créosote qui peut provoquer un feu de cheminée.



Conseils d'utilisation

- 】 Entrez les cordes de bois dehors, loin de la maison.
- 】 Entrez seulement quelques brassées de bois à la fois et conservez-les loin de l'appareil.
- 】 Utilisez du bois sec de qualité, car le bois vert ou résineux augmente la formation de créosote.
- 】 Utilisez des bûches de petite taille, car elles brûleront plus proprement et formeront moins de créosote.
- 】 Faites brûler peu de bûches à la fois.
- 】 Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée.
- 】 N'entreposez pas de matériaux inflammables à proximité, comme du papier, des produits chimiques, de la peinture.

Entretien

- 】 Avant la première flambée de l'année, examinez votre cheminée à l'aide d'un petit miroir et assurez-vous :
- 】 qu'elle ne contient aucun débris (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.);
- 】 que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts;
- 】 que les briques réfractaires à l'intérieur de votre foyer au bois sont entières;
- 】 que le joint d'étanchéité de la porte n'est pas fendu;
- 】 qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.





PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE LORSQUE VOUS UTILISEZ UN FOYER OU POÊLE À BOIS

Ramonage

Le ramonage contribue à prévenir les incendies et prévient les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz. Il permet aussi d'éliminer la suie et le créosote agrippés aux parois, qui sont très inflammables.

Vérifiez la réglementation municipale en vigueur concernant le ramonage. Faites ramoner votre cheminée **au moins une fois par année** et selon la qualité et la quantité du bois brûlé. Consultez votre municipalité pour connaître la réglementation municipale à ce sujet.

Un professionnel en ramonage fera des interventions à l'intérieur et à l'extérieur de votre maison :

- 】 Brossage vigoureux de la cheminée;
- 】 Vérification de l'état du système de chauffage en entier;
- 】 Nettoyage de chacune de ses composantes et ajustement des pièces;
- 】 Vérification des distances de dégagement autour de l'appareil;
- 】 Signalement de bris ou de détérioration de l'appareil.

Il est recommandé de faire ramoner votre cheminée au printemps, car les dépôts sont encore secs, donc plus faciles à déloger. De plus, si le ramoneur vous signale un problème, vous aurez également le temps de faire faire les réparations nécessaires avant l'hiver.

Les bûches de ramonage ou les additifs chimiques ne doivent jamais remplacer un ramonage professionnel. Ces produits éliminent seulement une partie des dépôts de créosote. Seul un ramoneur professionnel peut les éliminer efficacement.

Cendres chaudes

Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des intoxications au monoxyde de carbone. Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, vous devez :

- › vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal;
- › mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- › sortir le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone;
- › l'installer sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet;
- › attendre au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et brasser les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies. Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors durant tout l'hiver et jetez-les seulement au printemps.





BATTERIES AU LITHIUM

Saviez-vous que les batteries au lithium-ion font partie des causes incendie en augmentation sur notre territoire? En effet, lors d'incendie, nos statistiques d'enquêtes démontrent qu'il y a sept fois plus d'incendies causés par ce type de batterie.

Qu'est-ce qui explique cette augmentation?

L'utilisation de plus en plus fréquente par les fabricants des batteries au lithium-ion tant dans les appareils électroniques que dans les moyens de transport et la popularité grandissante par les consommateurs de ces mêmes appareils font en sorte qu'il y a de plus en plus de batteries au lithium-ion en circulation.

Où retrouve-t-on des batteries au lithium-ion?

Dans les appareils technologiques comme les cellulaires, les tablettes et les ordinateurs portables, mais aussi dans différents moyens de transport comme, entre autres, dans les trottinettes, les vélos, les motos, les voitures et les planches à roulette ainsi que dans des objets du quotidien comme des aspirateurs, des jouets pour enfants ou encore des outils de construction.



Pourquoi une batterie au lithium-ion peut être dangereuse?

Le lithium-ion présente des risques d'emballement thermique, des risques de court-circuit, des risques chimiques dus aux fuites d'électrolyte, des risques d'incendie dus à l'exposition du lithium-ion à l'humidité de l'air et des risques d'explosion en cas d'emballement de la combustion. C'est pourquoi les bonnes pratiques sont de mises.

Comment une batterie au lithium-ion peut causer un incendie?

Il y a quatre causes possibles :

- › L'altération : si l'on tente de modifier son fonctionnement;
- › L'étouffement : si l'on en fait une mauvaise utilisation comme placer son cellulaire sous l'oreiller pourrait occasionner une surchauffe de l'appareil;
- › La surcharge : si on laisse un appareil sur la charge alors que la batterie est chargée;
- › La défaillance : il arrive parfois que l'appareil soit simplement défaillant.

Quels sont les signes de défaillance?

- › Batterie / équipement anormalement chaud
- › Déformation de la batterie
- › Odeur inhabituelle
- › Bruit de grésillement

Dès qu'un doute subsiste quant au bon fonctionnement d'un appareil à batterie au lithium-ion, il est recommandé d'arrêter de l'utiliser et de le faire vérifier par une entreprise certifiée.





BATTERIES AU LITHIUM

Quelles sont les bonnes pratiques quand on utilise des appareils alimentés par des batteries au lithium-ion?

- › Faire l'entretien par des gens qualifiés
- › Utiliser l'appareil selon le guide du fabricant
- › Ne pas laisser l'appareil sur la charge si ce n'est pas nécessaire
- › Faire usage de batteries et d'un système de recharge homologués et approuvés par le fabricant
- › Utiliser le bon chargeur pour le bon appareil
- › Ne pas utiliser l'appareil s'il est endommagé
- › Conserver les batteries à température ambiante dans la mesure du possible. Ne pas les charger à des températures inférieures à 32 °F (0 °C) ou supérieures à 105 °F (40 °C)
- › Ne pas ranger ou entreposer les batteries lithium-ion à la lumière directe du soleil ou dans un environnement très chaud, à proximité de liquides inflammables et les tenir à l'écart des enfants
- › Ranger et entreposer les vélos, trottinettes, roues ou planches électriques munis de batteries lithium-ion le plus loin possible des portes de sortie d'un logement ou d'un bâtiment et de toutes sources de chaleur potentielles ou matériaux combustibles
- › Consulter les sites de rappels de sécurité de Transport Canada et de Santé Canada
- › Ne pas accumuler les batteries désuétées
- › Se départir des batteries à l'écocentre ou dans les boîtes prévues à cet effet dans différents points de dépôts comme dans les bureaux d'arrondissement, les bibliothèques, les pharmacies, les quincailleries, etc.



Rappelez-vous que les bonnes pratiques diminuent les risques incendie, mais ne les éliminent pas. Il faut toujours s'assurer d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel.



VOTRE NUMÉRO CIVIQUE EST-IL VISIBLE?

Pourquoi bien identifier les bâtiments?

Pour tous ceux qui doivent se rendre à votre domicile surtout lors d'une situation d'urgence.

Exemple :

Un membre de votre famille est victime d'un arrêt cardio-respiratoire, si la personne ne reçoit pas une défibrillation dans les huit (8) minutes suivant l'arrêt, celle-ci a beaucoup moins de chance de s'en sortir.

Donc, toutes les secondes sont importantes, si les services d'urgence doivent chercher le numéro civique parce qu'il est mal situé, trop petit, numéro incomplet ou pas éclairé, pour toutes ces raisons cela peut faire la différence entre un membre de votre famille décédé ou en vie.

ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE NUMÉRO CIVIQUE EST FACILEMENT VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE.





Marius Marcoux
& fils inc.

Entrepreneur
Électricien

Bureau : 819 385-4806

Donald : 819 362-5308 Eric : 819 362-5158

marcouxfil@ivis.qc.ca

RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL • AGRICOLE
service d'une nacelle de 50' et entretien de lumière de rue

229, route 265 Nord, Notre-Dame-de-Lourdes, Qc G0S 1T0

1000 (2014) 0000 01

EXCAVATION ALEX
MARTINEAU

Entrepreneur général
Location

Cell : 418 520-0802

LÀ

pour ce qui
compte vraiment

Plessisville | 819 362-7720
promutuelessurance.ca

PROMUTUEL
ASSURANCE



110, rue Roy, Lyster, QC G0S 1V0

Bo-Duc Transport

VRAC & GENERAL - COURTE & LONGUE DISTANCE

Bureau : 819 389-1098 - Repartition@beductransport.com

Pascal Beaudoin : 418-520-6749 Christian Beaudoin : 418 520-3119

COOP IGA
Plessisville

COOP IGA
Princeville



DÉPANNEUR COOP
Plessisville

Voisin

Sonic

GREGOIRE
& Fils Ltée.

- Terre
- Sable
- Gravier
- Marteau
- Mâchoire à béton

323, rang du Golf
Plessisville

Christian Grégoire
819 362-2473

CONTENEURS

C.R.D.

819 291-2473

Location de
CONTENEURS

323, rang du Golf, Plessisville





8 COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES À BIEN CONNAÎTRE

Tiens-toi loin des objets
chauds qui peuvent
te faire mal!



Avertis un adulte si tu trouves un
briquet ou des allumettes!



Arrête, tombe et roule si tes
vêtements prennent feu!



Refroidis une brûlure avec de l'eau
froide et avise une
grande personne!



Marche à quatre pattes
sous la fumée!



Reconnais bien le son d'un avertisseur
de fumée et sors!



Exerce-toi à suivre un plan d'évacuation!



Considère le pompier et la pompière
comme des amis!





DESSEINEZ VOTRE PLAN D'ÉVACUATION



- 】 Dessinez le plan d'évacuation de votre maison en faisant participer vos enfants et tous autres occupants;
- 】 si vous êtes locataire, prenez connaissance de la procédure d'évacuation prévue par votre propriétaire. S'il n'y en a pas, avisez-le de l'importance d'en prévoir un.

Indiquez les éléments suivants sur votre plan

- 】 Pour chaque pièce, deux sorties accessibles, si possible, comme une porte et une fenêtre;
- 】 l'emplacement de tous les avertisseurs de fumée;
- 】 l'emplacement des extincteurs portatifs;
- 】 en pointillé, tous les trajets à partir de chaque pièce pour vous rendre dehors;
- 】 le point de rassemblement à l'extérieur généralement à l'avant de votre maison ou de votre immeuble.

Prévoyez aussi

- 】 Comment évacuer des jeunes enfants et, s'il y a lieu, les personnes âgées ou handicapées;
- 】 comment joindre le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre maison, par exemple en vous rendant chez un voisin.

Assurez-vous que

- 】 Les sorties indiquées sur votre plan (portes, fenêtres, corridors, balcons, galeries ou cages d'escalier) sont dégagées en tout temps. Portez une attention spéciale :
 - aux objets encombrants dans les sorties, comme les jouets, le vélo et le barbecue;
 - à l'accumulation de neige qui peut obstruer certaines sorties.
- 】 Les fenêtres qui peuvent servir de sorties :
 - ne sont pas obstruées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur;
 - sont déneigées et déglacées en hiver;
 - sont à une hauteur accessible pour un jeune enfant et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir;
 - sont équipées d'un moyen sécuritaire pour atteindre le sol à partir d'un étage supérieur, comme une échelle de secours.

Vos sorties doivent être accessibles en tout temps!

AVERTIS, PRÊTS, SORTEZ!



Au son de l'avertisseur de fumée

- ▶ Alerte sans délais les enfants et les autres occupants;
- ▶ sortez de la maison sans perdre de temps;
- ▶ rendez-vous au point de rassemblement et vérifiez que personne ne manque à l'appel;
- ▶ appelez le **9-1-1** et attendez les pompiers au point de rassemblement;
- ▶ ne retournez jamais à l'intérieur, même pour sauver une personne, un animal, ou pour récupérer vos effets personnels. Les pompiers sont équipés pour ça.

Saviez-vous que les décès dans les incendies arrivent surtout la nuit pendant que tout le monde dort?

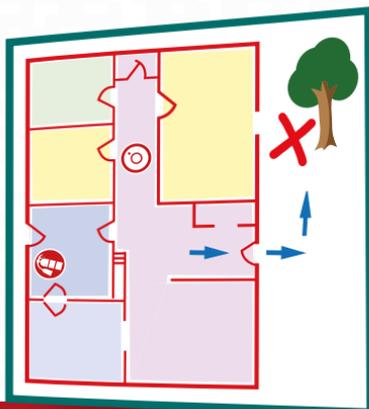
- ▶ Si la porte de la pièce où vous vous trouvez est chaude au toucher :
 - ne l'ouvrez pas;
 - bloquez le passage de la fumée au pied de la porte avec un linge ou un vêtement;
 - signalez votre présence à la fenêtre.
- ▶ S'il y a beaucoup de fumée :
 - marchez à quatre pattes pour respirer le moins possible de fumée toxique et mieux voir où vous allez;
 - dirigez-vous rapidement vers la sortie la plus proche.

***Souvenez-vous que lors d'un
incendie, chaque seconde compte.***

Exercez-vous!

Note

Du matériel d'éducation en prévention des incendies pour les jeunes est disponible sur le site Internet de la Sécurité civile securitepublique.gouv.qc.ca, section «Sécurité incendie».





SOYEZ BRANCHÉ SUR VOTRE SÉCURITÉ!

Électricité

Conseils pratiques pour votre installation ou vos appareils électriques

Mauvaise utilisation + **Mauvaise installation** = **Danger d'incendie!**

Les incendies liés à l'électricité sont souvent évitables. Pourquoi prendre des risques avec une rallonge surchargée ou une installation électrique mal entretenue?

Le saviez-vous?

Le tiers des causes connues des incendies relèvent de l'installation mécanique ou électrique. Les incendies peuvent être dus à l'usure, à une mauvaise utilisation ou à la non-conformité de l'installation.

Branchez sans danger!

Les cordons de rallonge, les fils et les câbles

- » Utilisez la rallonge électrique de façon occasionnelle, pour de courtes périodes. Pour une utilisation permanente ou pour une longue période (tous les hivers, par exemple), faites faire des travaux d'électricité par un maître électricien;
- » ne dénudez jamais les fils électriques;
- » ne camouflez jamais une rallonge sous un tapis;
- » n'utilisez jamais un appareil ou une rallonge dont le cordon d'alimentation est endommagé, craquelé ou qui dégage une chaleur excessive;
- » ne fixez pas un fil électrique ou une rallonge avec des clous ou toute autre fixation inadéquate. Utilisez des attaches conçues à cette fin;
- » assurez-vous de la stabilité de vos appareils électriques de manière à éviter qu'ils chutent ou basculent et se retrouvent suspendus par leur cordon;
- » évitez de passer une rallonge par une porte ou une fenêtre.





Les fiches et les prises de courant

- ▶ Ne coupez jamais la broche ronde conçue pour la mise à la terre et située sous les deux lames standards de la fiche, car elle est nécessaire pour votre sécurité si l'appareil devient sous tension;
- ▶ assurez-vous que le cordon d'alimentation électrique n'est pas coincé ou écrasé;
- ▶ réservez les prises multiples aux appareils à faible consommation comme les lampes de tables, les radios ou les réveille-matin;
- ▶ vérifiez annuellement le bon fonctionnement d'une prise électrique extérieure en appuyant sur le bouton « test » situé sur le disjoncteur ou la prise elle-même.

Si une prise multiple est nécessaire en permanence, faites installer des prises additionnelles par un maître électricien.

Ne tombez pas dans le panneau!

Dégagement

- ▶ Assurez-vous que le panneau électrique ou tout autre équipement de branchement est accessible en tout temps. Laissez une distance de dégagement d'un mètre.

Remplacement d'un fusible ou réenclenchement d'un disjoncteur

- ▶ Le panneau électrique contient des fusibles ou des disjoncteurs nécessaires à votre sécurité, car ceux-ci interviennent en cas de surcharge et peuvent prévenir un incendie;
- ▶ lorsqu'un fusible saute ou qu'un disjoncteur se déclenche, c'est souvent parce qu'il y a surcharge : trop d'appareils sont branchés sur la même prise. Dans ce cas, débranchez des appareils;
- ▶ si vous remplacez un fusible, utilisez toujours un fusible ayant les mêmes caractéristiques (type, nombre d'ampères);
- ▶ lorsque vous emménagez dans une nouvelle résidence, n'hésitez pas à faire vérifier l'installation électrique par un maître électricien.





ÉCLAIREZ-VOUS EN TOUTE SÉCURITÉ...

À l'intérieur comme à l'extérieur!

- ▶ Gardez les tentures, les vêtements et tout objet inflammable loin des lampes halogène. Celles qu'on utilise dans les luminaires sur pied (torchères), parce qu'elles sont très puissantes, deviennent particulièrement brûlantes;
- ▶ ne déposez rien sur l'abat-jour d'un luminaire. La chaleur dégagée par l'ampoule de la lampe (jusqu'à 200°C) peut enflammer les tissus, papiers, etc.;
- ▶ ne dépassez pas la puissance nominale des ampoules (exprimée en watts) indiquée sur le luminaire;
- ▶ faites installer, à l'extérieur, un luminaire à l'épreuve des intempéries;
- ▶ aussitôt la période des fêtes terminée, rangez les lumières de Noël. À la belle saison, la chaleur et les rayons ultraviolets peuvent attaquer l'isolant des conducteurs, ce qui pourrait à la longue provoquer un incendie.



Chauffez en toute sûreté

Les plinthes électriques

- ▶ Dégagez les rideaux, les tentures et les meubles des plinthes électriques. Suivez les recommandations des fabricants des appareils;
- ▶ inspectez périodiquement l'intérieur des plinthes et retirez-en tout objet (papier, petits jouets, etc.) qui aurait pu s'y glisser.

Les chauffeuses portatives d'appoint

- ▶ Placez la chauffeuse loin des meubles, des rideaux et des autres tissus et matériaux combustibles;
- ▶ évitez de placer la chauffeuse à un endroit où elle pourrait nuire à la circulation et se renverser. Assurez-vous qu'elle possède un dispositif de sécurité intégré qui l'arrête automatiquement si elle se renverse ou surchauffe;
- ▶ branchez la chauffeuse directement dans une prise de courant. N'utilisez pas de cordon de rallonge;
- ▶ n'utilisez pas de chauffeuse portative de façon continue; faites installer un système de chauffage permanent conforme par une personne qualifiée.



En cas de panne de courant en hiver

Les pannes d'électricité sont normalement de courte durée. Si elles se prolongent quelques jours, surtout en hiver, les inconvénients sont plus graves, notamment pour votre santé et votre sécurité.

SE PRÉPARER à une panne de courant

Gardez chez vous dans un endroit sûr

- › Une lampe de poche et des piles de rechange;
- › une radio à piles;
- › des chandelles ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé;
- › un réchaud à fondue et le combustible recommandé;
- › un briquet et/ou des allumettes.

SI VOUS POSSÉDEZ UN POÊLE À BOIS OU UN FOYER, APPROVISIONNEZ-VOUS EN COMBUSTIBLE. INSTALLEZ UN AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE ET VÉRIFIEZ RÉGULIÈREMENT SON BON FONCTIONNEMENT.

PENDANT la panne :

- › Écoutez les nouvelles à la radio;
- › baissez les thermostats au minimum;
- › débranchez tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage, afin d'éviter une surtension des appareils au retour de courant;
- › n'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi durant 24 à 48 heures;
- › sauf avis contraire de votre municipalité, laissez couler un filet d'eau et actionnez la chasse d'eau à quelques reprises dans la journée afin de prévenir le gel des tuyaux;
- › si vous disposez d'un appareil de chauffage auxiliaire, allumez-le avant que votre domicile soit trop froid. Si vous devez le raccorder au conduit de cheminée utilisé pour l'appareil de chauffage habituel, fermez-le avant d'effectuer le raccordement.



PANNES ET INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Prenez garde...

N'utilisez jamais à l'intérieur des appareils de chauffage, d'éclairage ou des poêles conçus pour l'extérieur ou pour le camping comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chaufferettes de camping ou les poêles au propane. Ces appareils augmentent le risque d'incendie et dégagent du monoxyde de carbone, un gaz inodore, incolore et mortel.

Si vous utilisez une génératrice, observez les règles de sécurité suivantes :

- 】 Suivez les instructions du fabricant;
- 】 fermez l'interrupteur principal de courant avant de débrancher la génératrice;
- 】 installez-la à l'extérieur, sur une base surélevée et non par terre, en l'abritant des intempéries;
- 】 vérifiez que les câbles ne touchent pas l'eau et que les pinces de débranchement sont fixées aux bornes de la boîte à fusibles. Dans le doute, consultez votre fournisseur et faites un essai avant une panne;
- 】 assurez-vous que les gaz d'échappement ne reviennent pas dans votre domicile par une fenêtre ou un soupirail;
- 】 respectez la capacité de courant de l'appareil;
- 】 arrêtez la génératrice et laissez-la refroidir avant de refaire le plein.

Si la PANNE SE PROLONGE quelques jours :

- 】 Quittez votre domicile s'il y fait trop froid. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité. **N'oubliez pas d'emporter votre trousse d'urgence (voir l'article « Ayez une trousse d'urgence en page 49 »);**
- 】 avant de partir : fermez l'entrée d'eau et vidangez la tuyauterie. Mettez de l'antigel dans les toilettes et les renvois d'éviers et de lavabos. Coupez l'entrée principale d'électricité et de gaz.

Autres conseils d'usage avec toutes les installations électriques

- › Faites remplacer toute installation électrique endommagée;
- › n'appliquez aucune peinture ou autre produit sur votre installation ou vos appareils électriques;
- › faites remplacer les plaques murales des prises de courant et des interrupteurs si elles sont endommagées;
- › utilisez toujours des appareils électriques portant le sceau d'un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes.



Pour obtenir la liste à jour de ces organismes, consultez le site de la Régie du bâtiment à rbq.gouv.qc.ca.

Pour plus d'informations, rendez-vous au securitepublique.gouv.qc.ca





LE MONOXYDE DE CARBONE TUE! PROTÉGEZ-VOUS

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone?

- ▶ Le monoxyde de carbone est un gaz toxique responsable de plusieurs intoxications chaque année;
- ▶ l'intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles irréversibles ou la mort;
- ▶ contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ou les voies respiratoires.

Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut vous alerter de sa présence. Protégez-vous!

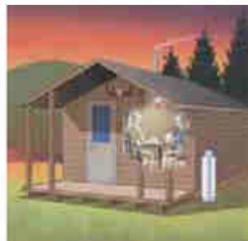


D'où vient le monoxyde de carbone?

Les appareils et véhicules qui brûlent un combustible, tel que l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le mazout (huile à chauffage), le naphte, le kérosène ou le charbon, peuvent produire du monoxyde de carbone. Lorsque ces véhicules et ces appareils fonctionnent mal, sont mal utilisés (dans un endroit insuffisamment ventilé) ou sont mal entretenus, la quantité de monoxyde de carbone produite peut être dangereuse pour la vie ou la santé.

Voici quelques exemples d'appareils et véhicules à combustible

- ▶ tout système de chauffage non électrique : fournaise, chaufferette, poêle, foyer;
- ▶ des véhicules motorisés : voiture, moto, quatre-roues, motoneige, etc.;
- ▶ des génératrices;
- ▶ de petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, souffeuse, etc.;
- ▶ des électroménagers au gaz ou au propane : cuisinière, réfrigérateur, sècheuse, chauffe-eau;
- ▶ des appareils de plein-air : barbecue, lampe, réchaud, etc.



Qu'est-ce qu'une intoxication au monoxyde de carbone?

Lorsqu'il est respiré en grande quantité, le monoxyde de carbone remplace l'oxygène dans le sang, ce qui empêche les organes et les tissus du corps de fonctionner normalement. Les principaux systèmes atteints sont le système cardiovasculaire et le système nerveux.

La gravité d'une intoxication dépend de plusieurs éléments

- › la concentration de monoxyde de carbone dans l'air;
- › le temps d'exposition;
- › la sensibilité de la personne aux effets de ce gaz et son état de santé en général.

Comment reconnaître les signes et symptômes d'une intoxication?

Une intoxication légère ou modérée provoque des symptômes ressemblant, surtout chez l'enfant, à ceux d'une grippe ou d'une gastroentérite, tels que des nausées, un mal de tête et de la fatigue. Une intoxication plus grave conduit à une perte de conscience et éventuellement la mort en quelques minutes seulement.

Une intoxication au monoxyde de carbone se produit plus rapidement chez certaines personnes, dont

- › les femmes enceintes et leur fœtus;
- › les nouveaux-nés et les enfants;
- › les personnes âgées;
- › les personnes souffrant de problèmes pulmonaires, respiratoires ou cardiovasculaires;
- › les personnes anémiques;
- › les fumeurs;
- › les personnes pratiquant une activité intense dans un milieu contaminé au monoxyde de carbone et mal ventilé.

Le saviez-vous?

Les personnes endormies ou ayant consommé de l'alcool risquent de décéder par empoisonnement au monoxyde de carbone avant même d'en ressentir les symptômes. Évitez cette situation en installant un avertisseur de monoxyde de carbone dans votre maison, près des chambres à coucher.



ÊTES-VOUS À RISQUE D'UNE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONNE?

Si au moins une de ces situations vous concerne, vous êtes à risque!

- Il m'arrive de faire fonctionner le moteur de ma voiture dans mon garage ou mon abri d'auto;
- en hiver, je démarre souvent ma voiture avant de la déneiger et de pelleter la neige qui s'est accumulée autour;
- en cas de panne électrique, j'utilise mon four à gaz pour chauffer et mes accessoires de camping au propane pour cuisiner;
- pour prolonger l'été, j'utilise parfois un barbecue à l'intérieur de ma maison, de ma roulotte ou de mon abri d'auto;
- je démarre parfois la tondeuse dans le cabanon;
- j'oublie souvent de faire ramoner la cheminée de mon poêle à bois ou de mon foyer;
- j'aime faire des excursions en quatre-roues avec mes enfants, qui, eux, sont assis dans la carriole;
- j'ai une fournaise au gaz (ou au mazout) pour chauffage;
- en arrivant au camping, j'installe ma génératrice à côté du motorisé.

Comment vous protéger du monoxyde de carbone?

- Ne laissez jamais fonctionner un véhicule à moteur dans un garage ou un abri temporaire, même si la porte de ce garage ou de cet abri est ouverte. Même un fonctionnement intermittent peut causer un risque important pour la santé;
- l'hiver, avant de mettre le moteur de votre voiture en marche, enlevez la neige qui s'est accumulée autour en prenant soin de bien dégager le tuyau d'échappement;
- vous ne devriez jamais utiliser un four au gaz en guise d'appareil de chauffage, et ce, même pour une courte période. Les appareils au propane destinés à l'utilisation extérieure (matériel de plein-air) ne sont pas conçus pour être utilisés à l'intérieur;
- un barbecue n'est pas conçu pour être utilisé à l'intérieur ou dans un endroit clos ou mal ventilé;
- ne faites jamais fonctionner dans un espace clos ou mal ventilé des appareils à moteur, et ce, même pour une courte période de temps (ex. : démarrages successifs de quelques secondes pour tester le fonctionnement d'un appareil en réparation);
- une cheminée devrait être ramonée chaque année au printemps ou à l'automne. Assurez-vous que votre cheminée n'est pas obstruée par des nids d'oiseaux, d'autres débris ou une accumulation de neige ou de glace;
- contrairement aux motoneiges, le tuyau d'échappement du quatre-roues est situé à l'arrière, et les gaz risquent de causer une intoxication chez les personnes prenant place dans la carriole;
- tout système de chauffage au combustible devrait être vérifié et entretenu par un technicien compétent sur une base régulière, préférablement à l'automne avant la saison d'utilisation intensive;
- installez votre génératrice à l'extérieur et loin des entrées d'air (fenêtre, porte, système de ventilation). Ainsi, vous éviterez que le monoxyde de carbone s'infilte et contamine l'air intérieur d'autres lieux.



L'AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Le saviez-vous?

Le meilleur moyen de vous protéger du monoxyde de carbone est de vous assurer périodiquement du bon état de vos appareils fonctionnant au combustible et de respecter les règles d'entretien et de sécurité données dans les manuels d'utilisation. Faites toujours appel à du personnel qualifié. Pour votre appareil de chauffage, suivez les recommandations du guide de vérification du système de chauffage, qui se trouve à l'adresse suivante : msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone.

L'avertisseur de monoxyde de carbone est conçu pour déclencher une alarme avant que la concentration de monoxyde de carbone dans l'air intérieur soit dangereuse pour la vie ou la santé. Ainsi, les personnes exposées à ce gaz peuvent se protéger à temps.

L'avertisseur de monoxyde de carbone est le seul moyen existant qui alerte de la présence de monoxyde de carbone dans une résidence.

Vous pouvez vous procurer un avertisseur de monoxyde de carbone dans les quincailleries et les grandes surfaces. Les modèles proposés peuvent être simples (avertisseur de monoxyde de carbone) ou combinés (avertisseurs de monoxyde de carbone et de fumée ou avertisseurs de monoxyde de carbone et de gaz naturel et propane). Les prix varient généralement de 25 \$ à 70 \$.

Par rapport au logo de certification, assurez-vous de trouver sur l'avertisseur ou son emballage **l'un des trois logos suivants** :



Le logo de l'association canadienne de normalisation (**CSA**) avec la mention **CSA 6.19-01**;



le logo de la **CSA** montrant que l'avertisseur répond aux exigences de sécurité électrique (choc et incendie);



le logo des laboratoires des assureurs du Canada (**ULC**). Vous pouvez également trouver ce logo avec la mention **UL2034** sur certains avertisseurs de marques américaines.

Son installation

Installez votre avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres à coucher afin d'entendre l'alarme dans votre sommeil.

Il est préférable d'installer un avertisseur à chaque étage de la maison et au sous-sol si nécessaire (présence d'une source de monoxyde de carbone) ainsi que près de la porte donnant accès au garage. Vous pouvez aussi installer un avertisseur dans d'autres lieux d'utilisation ou de mise en marche d'appareils, de petits outils ou de véhicules à combustible : l'atelier, le cabanon, le chalet et la roulotte.

Les emplacements à éviter

- ▶ **À l'intérieur du garage.** Les avertisseurs de monoxyde de carbone actuellement offerts sur le marché sont trop sensibles, et les concentrations de monoxyde de carbone augmentent trop rapidement dans un garage, même si la porte de celui-ci est ouverte;
- ▶ dans une pièce non aérée où sont entreposés des produits chimiques (solvant à peinture, décapant, chlore) qui pourraient endommager l'avertisseur.



Le saviez-vous?

Votre municipalité peut avoir des exigences relativement à l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone en milieu résidentiel. Renseignez-vous auprès de votre municipalité.





L'AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Son entretien

Lisez bien le manuel d'utilisation de votre avertisseur de monoxyde de carbone pour connaître les règles de son entretien.

Généralement, les fabricants conseillent de :

- nettoyez les avertisseurs de monoxyde de carbone tous les six mois. Il s'agit de passer doucement l'aspirateur, muni d'une brosse souple, dans les orifices du détecteur. Il ne faut pas toucher les capteurs avec l'embout en plastique de l'aspirateur;
- vérifiez régulièrement l'alimentation électrique ou la pile en mettant l'appareil à l'essai une fois par mois;
- remplacez la pile de l'avertisseur au changement d'heure, au printemps et à l'automne.

Les avertisseurs ont une durée de vie limitée et peuvent alors ne plus fonctionner convenablement en présence du gaz. Certains avertisseurs actuellement en vente sur le marché québécois possèdent une garantie de cinq ans et une date de remplacement, suggérée par le fabricant, de sept ans après l'installation. **Pour votre sécurité, respectez les dates de changement de pile et de remplacement de l'avertisseur.**

Des gestes à poser en cas d'urgence

- L'avertisseur de monoxyde de carbone sonne, même par intermittence;
- des personnes présentent des signes ou symptômes d'intoxication : mal de tête, nausées, étourdissements, faiblesse ou chute inattendue, évanouissement;
- en présence de signes ou symptômes, évacuez immédiatement les lieux et demandez une assistance médicale;
- en l'absence de signes ou symptômes, fermez l'alimentation en combustible, ouvrez les portes et fenêtres, puis évacuez les lieux.

COMPOSEZ LE 9-1-1 OU APPELEZ LE CENTRE ANTIPOISON DU QUÉBEC AU 1 800 463-5060.

Ne retournez pas à l'intérieur sans l'autorisation d'un pompier et des autorités de santé publique, même pour quelques minutes.

Pour obtenir plus d'informations, visitez le msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone

Québec



CHOISIR, INSTALLER ET VÉRIFIER SES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Quel avertisseur choisir?

À pile :

- » préférez un avertisseur à pile longue durée.

Électrique :

- » préférez un modèle avec une pile d'appoint en cas de panne de courant;
- » des avertisseurs interconnectés font gagner de précieuses secondes au moment d'évacuer. Peu importe où se trouve le feu, ils sonnent tous en même temps!
- » l'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO) – un gaz mortel. Si votre domicile dispose d'appareils fixes à combustion (ex. : poêle à bois, fournaise au mazout) ou d'un garage adjacent, procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois la fumée et le monoxyde de carbone.

Recherchez ces logos!

AVERTISSEUR DE FUMÉE



AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE



Ces logos garantissent que vos avertisseurs répondent aux toutes dernières normes de sécurité canadiennes.



Où les installer?

- » Installez des avertisseurs de fumée dans chaque chambre et à chaque étage de la maison (corridors et aires communes), y compris au sous-sol;
- » placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson, des bouches d'aération ou des salles de bain;



- » pour les personnes malentendantes, installez des avertisseurs de fumée avec une lumière stroboscopique. Il existe aussi des appareils d'alarme à vibration destinés à être placés sous l'oreiller ou le lit.

VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE NE SONT PAS ÉTERNELS...

Comment les vérifier?

Une fois par mois :

- › vérifiez la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux;
- › deux fois par année, lors des changements d'heure, changez les batteries de vos avertisseurs et essayez-les.

La plupart des compagnies qui offrent un service d'avertisseurs reliés à une centrale font l'entretien et la vérification annuelle sur demande. Informez-vous!

- › Un avertisseur de fumée a une durée de vie de **10 ans**;
- › un avertisseur de monoxyde de carbone a une durée de vie de **5 à 10 ans** à partir de son activation. Consultez les directives du fabricant;
- › vérifiez la date de fabrication de vos avertisseurs de fumée; si cette date est absente, remplacez-les dès aujourd'hui!



Attention!

- › Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche sourdine de l'appareil;
- › n'appliquez jamais de peinture sur l'avertisseur de fumée. S'il est peint remplacez-le.



Pas d'avertisseur c'est mortel!

**Un avertisseur qui fonctionne,
ça sonne!**





L'EXTINCTEUR PORTATIF

Si l'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace pour nous sauver la vie, l'extincteur n'est pas à dédaigner : il peut s'avérer utile dans certaines situations. Si votre extincteur portatif date d'avant 1985, vous devez vous en débarrasser. Donc, si vous devez vous en procurer un, lisez ce qui suit...

Comment le choisir

Achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'**ULC** (Laboratoires des assureurs du Canada).

Choisissez un extincteur à poudre polyvalente.



Un tel appareil peut éteindre des feux tels que :



de matériaux inflammables comme le bois, le papier et le tissu;



de liquides ou de gaz inflammables comme l'huile, l'essence, les

solvants, la graisse et le beurre;

d'appareils électriques sous tension comme le câblage, le panneau électrique et les moteurs électriques.

Optez pour un extincteur dont la cote minimale est de **2A 10B C**. Cette cote, inscrite sur l'étiquette, indique que :

- ▶ L'extincteur a la capacité d'éteindre : un feu de 0,06 m³ (2 pi³) de papier ou de bois (2A)  ou un feu de 0,9 m² (10 pi²) d'essence ou d'huile (10B) .
- ▶ l'agent extincteur est non conducteur d'électricité (C) .



Lisez les instructions du fabricant

Assurez-vous de pouvoir manipuler l'extincteur. Certains peuvent être lourds.

Il existe des extincteurs rechargeables et d'autres non dont la durée de vie est de 12 ans. Lorsque vous faites votre achat, vérifiez la date sous l'appareil.

Comment l'installer

Avant de l'installer, lisez bien les instructions, n'attendez pas une situation d'urgence pour apprendre comment l'utiliser.

- 】 Vérifiez que le sceau et l'indicateur de manipulation ne sont ni brisés ni absents;
- 】 placez l'extincteur bien en vue et près d'une sortie. Toutefois, il ne doit pas être trop près d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage;
- 】 placez les directives d'utilisation à la vue et assurez-vous que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'appareil sont bien visibles;
- 】 installez-le à portée de main, mais hors de portée des enfants;
- 】 il ne doit jamais être déposé au sol;
- 】 il doit être installé sur un support prévu à cette fin, à au moins 10 cm (4 po) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pi);
- 】 si son poids excède 20 kg (45 lbs), il peut être installé à 1 mètre (3 pi) du sol;
- 】 n'y suspendez pas de vêtements ou autres objets;
- 】 ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.





L'EXTINCTEUR PORTATIF

Comment l'entretenir

- › tous les mois, les extincteurs doivent être soumis à une inspection visuelle.
- › vérifiez s'il est toujours à l'endroit désigné;
- › assurez-vous qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé;
- › vérifiez que les directives d'utilisation sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles;
- › pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein;
- › vérifiez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. S'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs, vous devez vous en débarrasser (voir plus bas les consignes pour le jeter);
- › vérifiez la pression de l'extincteur; l'aiguille doit être dans le vert;
- › **N'APPLIQUEZ PAS DE PEINTURE OU TOUT AUTRE PRODUIT SUR L'EXTINCTEUR PORTATIF;**
- › s'il est rechargeable, faites-le remplir tous les six ans et dès qu'il a été utilisé, ne serait-ce que quelques secondes;
- › si l'extincteur n'est pas rechargeable (usage unique), jetez-le après usage.



COMMENT L'UTILISER

- › S'il y a un feu, faites d'abord évacuer le domicile;
- › utilisez-le seulement sur un petit feu ou un feu naissant, si la pièce n'est pas remplie de fumée;
- › assurez-vous d'abord d'être en sécurité.

S'il y a du danger, ÉVACUEZ les lieux et composez le 9-1-1. Si vous sortez, ne retournez pas à l'intérieur.

Pour utiliser l'extincteur

- › Retirez l'extincteur de son support;
- › soupesez l'extincteur pour vous assurer qu'il est plein et vérifiez si l'aiguille du manomètre est dans le vert;
- › placez-vous entre le feu et une sortie, près de celle-ci;
- › approchez-vous à deux ou trois mètres (sept à dix pieds) du feu. Évitez d'être trop près du feu. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent;
- › tirez la goupille en tournant et dégagez-la de son scellé au besoin;
- › décollez le boyau du cylindre, s'il y en a un, et orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier;
- › faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu;
- › ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide;
- › évacuez les lieux si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée. Composez le **9-1-1** si personne ne l'a fait et attendez l'arrivée des pompiers.

Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Il pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte du poêle.



L'EXTINCTEUR PORTATIF

Comment le jeter

Appareil jetable à poudre chimique

- › Videz-le à l'extérieur. Assurez-vous cependant de le faire lors d'une journée sans vent. C'est une occasion en or de vous pratiquer;
- › allez le porter dans un écocentre où il sera recyclé.

Appareil jetable au halon

- › Retournez-le au fabricant ou au fournisseur de services.

Appareil rechargeable de plus de 12 ans ou endommagé

- › NE VIDEZ PAS l'appareil;
- › apportez-le au fournisseur de services, qui en fera l'inspection; si l'extincteur n'est pas réutilisable, le fournisseur indiquera sur l'appareil, au poinçon, qu'il est irréparable;
- › le fournisseur de services devra obtenir votre autorisation pour le détruire. Vous pouvez aussi le retourner vous-même au fabricant.

Les extincteurs portatifs ne doivent être utilisés que pour des feux naissants.

N'oubliez pas en cas d'incendie, vous n'avez que trois minutes pour sortir avant d'être asphyxié par la fumée!





QUELQUE CHOSE À BRÛLER?

Il est important de rappeler qu'**un permis de brûlage est obligatoire**, et ce, tout au long de l'année, afin de faire brûler des branches, des planches, des matériaux de construction autorisés etc. Voici un résumé de ce que comprend un brûlage sécuritaire et les éléments importants à retenir.

Le permis de brûlage est **GRATUIT** et cela permet d'éviter des frais inutiles pour la sortie des pompiers.

Les matières combustibles autorisées : papiers, cartons, branches, feuilles mortes, herbes et bois nu.

Avant le brûlage

- 】 S'assurer d'effectuer la demande de permis de brûlage en avisant les autorités responsables. Il est préférable de demander le permis cinq jours avant la date prévue pour ne pas retarder le brûlage;
- 】 s'assurer de disposer et rassembler ce que l'on veut faire brûler en un tas avant la visite de l'autorité et en obtenir l'approbation;
- 】 disposez les matières à une hauteur maximale de trois mètres (neuf pieds).

DEMANDE DE PERMIS DE :

- FEU DE JOIE • DE BRÛLAGE

https://www.erable.ca/sites/all/files/permis_feu.pdf

Vérifiez le danger d'incendie de la SOPFEU afin de valider s'il est possible de faire un feu à ciel ouvert. Vous pouvez rejoindre la SOPFEU aux coordonnées suivantes : 418 871-3341. Pour signaler un incendie : 1 800 463-FEUX (3389)

sopfeu.qc.ca





QUELQUE CHOSE À BRÛLER?

Pendant le brûlage

- › Apportez un extincteur portatif ou un autre moyen d'extinction sur les lieux du feu;
- › s'assurer que le feu soit, de l'ignition à l'extinction finale, sous la responsabilité d'une personne adulte présente sur les lieux;
- › s'assurer de conserver un dégagement minimal de tout élément, combustible ou non, jugé dangereux par l'autorité compétente et conserver un dégagement de 10 mètres de tout bâtiment;
- › s'assurer de ne pas brûler de matières dangereuses ou polluantes;
- › s'assurer d'avoir un moyen de communication pour signaler tout échappée du feu.

Après le brûlage

- › S'assurer de quitter les lieux seulement lorsque le feu est totalement éteint;
- › s'assurer d'éteindre complètement le feu si l'adulte responsable doit quitter avant l'extinction totale du feu.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre service incendie



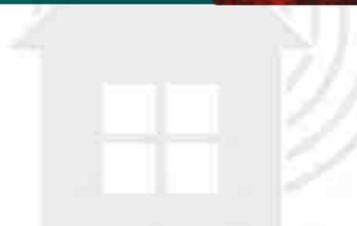
819 362-2333

1783, av. Saint-Édouard
Plessisville (Québec) G6L 3S7



ALARMES INCENDIE NON FONDÉES

Une alarme non-fondée est un système d'alarme qui se déclenche sans qu'il y est présence de feu, de fumée, de particules visibles ou invisibles produites par de la combustion.



Trop d'alarmes incendie non fondées au Québec

- ▶ Un système d'alarme incendie qui se déclenche plus de deux fois dans une période de 12 mois et que de tels déclenchements sont non fondés, est considéré comme défectueux;
- ▶ il faut savoir que des amendes et des frais sont prévus au règlement incendie pour une troisième fausse alarme dans la dite période de 12 mois.

90 SECONDES POUR RÉAGIR!

La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai qui, lorsque activée, permet à une alerte de retentir jusqu'à 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance.

Demandez à votre installateur de s'assurer qu'elle est activée.

- ▶ Avant d'annuler l'alarme, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire.





RÉACTION : 90 SECONDES POUR ÉVITER UNE ALARME!

- ▶ Si vous êtes en présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le 9-1-1. Ne retournez pas à l'intérieur sans la permission des pompiers;
- ▶ si vous êtes certain que l'alarme est non fondée, vous disposez de 90 secondes pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance;
- ▶ si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère, puis appelez votre centre de télésurveillance.

Une alarme incendie non fondée est un signal qui a causé le déplacement inutile des pompiers et qui peut :

- ▶ coûter cher à la municipalité et aux contribuables, compte tenu des effectifs qu'elle monopolise;
- ▶ monopoliser les pompiers loin des urgences véritables, pouvant ainsi compromettre la sécurité des citoyens;
- ▶ entraîner les intervenants d'urgence à exposer leur vie et celle de leurs concitoyens au danger lors de leurs déplacements.

Être consciencieux et prudent évite bien de fausses alarmes. C'est la responsabilité de chacun d'en réduire le nombre!

Conseils pour éviter les alarmes non fondées

- ▶ Faites installer les détecteurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau : cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier;
- ▶ optez pour des détecteurs photoélectriques : ils sont moins sensibles à la fumée légère et à la vapeur, responsables de plusieurs alarmes non fondées;
- ▶ bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, il est fortement recommandé de la faire activer à l'intérieur d'une propriété privée. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien;
- ▶ il est fortement déconseillé de la faire activer dans les bâtiments destinés à héberger des personnes dont la capacité d'évacuation est limitée, dont les résidences privées pour aînés.

Utilisation du système d'alarme incendie

- › Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et montrez-le aux occupants de votre demeure;
- › assurez-vous que le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance est inscrit sur ou près du clavier de commande du système;
- › renseignez-vous auprès de votre municipalité sur la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme incendie.

Précaution

Agissez avec précaution lorsque vous utilisez des outils qui provoquent de la fumée, soulèvent de la poussière ou dégagent de la vapeur à proximité des détecteurs de fumée, comme un pistolet chauffant, une torche à l'acétylène ou une sableuse.

Soyez consciencieux quand vous percez un mur, un plafond ou un plancher, car vous pourriez couper un fil du système d'alarme.



**ALARMES INCENDIE
NON FONDÉES**

Québec 

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS AU
SECURITEPUBLIQUE.GOUV.QC.CA
ONGLET SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE**



Quality

INN & SUITES

BY CHOICE HOTELS

VICTORIAVILLE
819-330-8888

Offre exclusive résidents, amis & familles de Victoriaville!
Réservez avec le code promo LAMIS et recevez 20%.



SCANNE MOI

Système de sécurité

ÉLECTRO ALARME

819.358.3050

REQ 0209-7905-36

Depuis 1939

Fonderie et fabrication d'œuvres d'art

www.atelierdubronze.com
418 453-2251
1905, chemin Duques, Inverness, QC G0S 1K0

JOROVAL

I N C

- Fabrication de palettes et caissons sur mesure •
- Réparation boîtes de canneberges •
- Vente et transformation de bois •
- Traitement thermique •

info@joroval.com

819-365-1008 • 14, rue Gingras, Laurierville

EXPERT EN FABRICATION DE MOULES COMPOSITES

GLT

MODELERIE • PATTERNWORK

Solution intégrée
Modélisation 3D | Matrice
Moule | CMM

info@modelerieglt.com | 819 362-3267 www.modelerieglt.com



AYEZ UNE TROUSSE D'URGENCE

À la maison

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants :

- eau potable – deux litres par personne par jour, au moins pour trois jours;
- nourriture non périssable – provision au moins pour trois jours;
- ouvre-boîte manuel;
- radio à piles – piles de rechange;
- lampe de poche – piles de rechange;
- chandelles;
- briquet ou allumettes;
- trousse de premiers soins – antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;
- médicaments;
- articles pour l'hygiène – brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique;
- vêtements de rechange;
- couvertures;
- argent;
- clés de voiture et de maison;
- pièces d'identité;
- articles pour bébés – lait maternisé, couches jetables et biberons;
- articles pour animaux domestiques – nourriture, médicaments et laisse.





AYEZ UNE TROUSSE D'URGENCE

Pour encore plus de précaution

- Sifflet – pour signaler votre présence aux secouristes;
- masques antipoussières – pour filtrer l'air contaminé

Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les trois premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de trois jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Conseils

- › Mettez à l'avance ces articles dans un sac à dos ou un bac;
- › si vous êtes une personne à mobilité réduite, n'oubliez pas votre canne, marchette ou fauteuil roulant.



Trousse d'urgence pour votre automobile

Pour affronter l'hiver ou en cas de panne ou d'accident, vous trouverez utile d'avoir les articles suivants dans votre automobile :

- pelle, grattoir et balai à neige;
- sable ou sel;
- bandes de traction;
- lampe de poche et piles de rechange;
- trousse et manuel de premiers soins, ciseaux pour couper les ceintures de sécurité;
- fusées éclairantes ou lanterne d'avertissement;
- bouteilles d'eau et aliments non périssables;
- câbles de survoltage;
- allumettes et bougies dans une boîte de métal ou un sac de plastique - utiles pour se réchauffer, réchauffer une boisson ou s'éclairer;
- couvertures;
- vêtements chauds et bottes de rechange;
- cartes routières;
- pièces de 25 cents (au moins 2) ou une carte d'appel — si vous n'avez pas de cellulaire;
- constat amiable — commandez votre exemplaire auprès du Groupement des assureurs automobiles au **514 288-4321** ou au **1 877 288-4321** (sans frais) ou au **infoassurance.ca**, sous l'onglet « documents et outils ».

Trousses préemballées

Vous pouvez vous procurer des trousses préassemblées auprès des organisations suivantes :

- » la Croix-Rouge canadienne;
- » l'Ambulance Saint-Jean;
- » l'Armée du Salut;
- » vos commerçants locaux.



INDEX DES ANNONCEURS

Alimentation

Coop IGA.....	16
Aronia Superfruits.....	51

Assurances

G�rard Hamel Assurances Inc.....	2
Promutuel Assurance Chaudi�re-Appalaches	16
Chantale Vigneault Inc.....	51

Bijouterie

Bijouterie Bellemare.....	52
---------------------------	----

Bois

Vexco Inc.....	6
Joroval Inc.....	46

C ble et fils de m tal

Intral Inc.....	51
-----------------	----

Comptabilit 

Roux Genest Services Comptables.....	2
--------------------------------------	---

Conteneurs

Conteneurs C.R.D.....	16
-----------------------	----

Courtier immobilier

Jos�e Leblanc Remax Elite.....	2
--------------------------------	---

Cuirs

Les Cuirs Mario.....	51
----------------------	----

Dentistes

Clinique Dentaire Princeville.....	4
------------------------------------	---

D panneur

Garage P. B�dard Inc.....	6
---------------------------	---

 b niste

�benisterie Yves Picher Inc.....	52
----------------------------------	----

 lectricien

�lectricit� Denis Pellerin Inc.....	6
Marius Marcoux & Fils Inc.....	16

Excavation

Excavation Pascal Binette.....	6
Excavation Alex Martineau.....	16
Excavations A.gr�goire & Fils.....	16

Fonderie et fabrication d'arts

Atelier Du Bronze.....	46
------------------------	----

Garages

Carrossier Procolor R.S.....	4
Garage P. B�dard Inc.....	6

H bergement

Quality Inn & Suite Victoriaville.....	46
--	----

Luthier

Atelier De Lutherie Yves Lanteigne.....	4
---	---

Machinerie agricole

Kubota Victoriaville.....	52
---------------------------	----

Mara cher

Ferme Fiset Lyster.....	4
-------------------------	---

Moules composites et mat riaux non ferreux

Modelerie G.L.T.....	46
----------------------	----

R novation

La Maison Du Pr�lart.....	2
Econo pieux.....	6
T�le Profiletek.....	6

Soudure

Industries Brassard Inc.....	52
------------------------------	----

Soulier

Chaussures Pop Plessisville.....	4
----------------------------------	---

Syt me de s curit 

�lectro Alarme 2000 Inc.....	46
------------------------------	----

Traiteur

Mijotry Service De Traiteur.....	4
----------------------------------	---

Transport

Bo-Duc Transport.....	16
-----------------------	----

Taxi

Taxi Joce.....	51
----------------	----



CHANTALE VIGNEAULT INC.

Services financiers et assurance de personnes



203, rue Principale, St-Ferdinand, QC G0N 1N0
Bur. : 418 428-2837 | Cell. : 418 333-4789
chantale@sfcv.ca

Conseillère en sécurité financière
Représentante en épargnes collectives

Chantale Vigneault

Les Cuirs Mario L.P.

INFO@CUIRSMARIO.COM
819 365-4256



10 A, GINGRAS
LAURIERVILLE G0S1P0

WWW.CUIRSMARIO.COM



Lacets • Lacets
ARIZONA inc.

- 🐾 Lacets de cuir
- 🐾 Colliers pour chiens
- 🐾 Laisses pour chiens

Caroline Bilodeau, Propriétaire
10 B, Gingras, Laurierville, Qc G0S 1P0
819 365-4503 • info@lacetsarizona.com

WWW.LACETSARIZONA.COM

Fabricant de fil et câble d'acier aluminé et de fil en alliage d'aluminium depuis 30 ans

135, boul. Carignan Ouest
Princeville (QC) G6L 4M3
Tél.: 819-364-7551

30 **intra** inc.



www.intraqc.com

TAXI JOCE

Transport courte & longue distance



TAXI JOCE
819 460-0633

ouvert
24h/7 jours

819 460-0633
TAXI JOCE

aronia

SUPERFRUITS

Alice & René LAESSER
info@aroniasuperfruits.ca

819 364-2202 | 819 352-7192

843, 10^e Rang ouest, Princeville, Qc G6L 4G5



Jacques Brassard, propriétaire

INDUSTRIES BRASSARD

ACIER ALUMINIUM STAINLESS

668, rue St-Calixte, Plessisville, QC G6L 1N6

Soudure
Usinage
Réparation

Atelier : 819 362-8096
Courriel : indbras@cgocable.ca



Bijouterie Bellemare

819 362-2296

1738, rue St-Calixte, Plessisville, Québec G6L 1R3



LE CUISINISTE



ebyp.ca

819 364-2633

Ébénisterie
YVES PICHER

85, rue Beaudet, Princeville Québec



Kubota
Victoriaville



Tél. : 819 621-5440
dsevigny@kubotavictoriaville.ca

58, boulevard Arthabaska Est (route 116)
www.kubotavictoriaville.ca

